



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 août 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session d'organisation, à la reprise de sa session d'organisation et à sa session de fond de 2011

(18 janvier, 15-18 février, 26 et 27 avril, 18 et 26 mai, et 4-29 juillet 2011)

---

*Note* : Le texte provisoire des résolutions et décisions adoptées par le Conseil à la reprise de sa session d'organisation et à sa session de fond de 2011 est distribué pour information dans le présent document. Le texte définitif sera publié dans le *Supplément n° 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 2011* (E/2011/99).

## Table des matières

### Résolutions

---

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
<i>Session de fond</i>				
2011/22	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dixième session (E/2011/L.23)	13 g)	27 juillet 2011	74

## Résolutions

2011/22

### Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dixième session

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* ses résolutions 2002/40 du 19 décembre 2002, 2003/60 du 25 juillet 2003, 2005/3 du 31 mars 2005, 2005/55 du 21 octobre 2005, 2006/47 du 28 juillet 2006, 2007/38 du 4 octobre 2007, 2008/32 du 25 juillet 2008, 2009/18 du 29 juillet 2009 et 2011/2 du 26 avril 2011, qui portent toutes sur l'administration publique et le développement,

*Rappelant également* les résolutions de l'Assemblée générale 50/225 du 19 avril 1996, 56/213 du 21 décembre 2001, 57/277 du 20 décembre 2002, 58/231 du 23 décembre 2003, 59/55 du 2 décembre 2004 et 60/34 du 30 novembre 2005, qui portent également toutes sur l'administration publique et le développement,

*Saluant* le travail accompli par le Comité d'experts de l'administration publique pour fournir au Conseil économique et social des conseils sur les politiques et les programmes à adopter en ce qui concerne les questions liées à la gouvernance et à l'administration publique dans le contexte du développement,

*Prenant note* du soutien que le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies apporte aux pays s'agissant du renforcement des capacités institutionnelles, de la mise en valeur des ressources humaines, de la gestion du développement, du développement de l'administration en ligne et mobile et de la participation citoyenne dans le secteur public,

*Prenant note également* des débats tenus à la dixième session du Comité d'experts sur les pays sortant d'un conflit ou se relevant d'une catastrophe et la protection sociale des populations vulnérables, et ayant examiné les recommandations qui y ont été formulées,

1. *Prend note* du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dixième session<sup>1</sup> et de la décision prise par le Comité visant à consacrer sa onzième session, en 2012, à la gouvernance et à l'administration publiques locales axées sur les résultats et aux moyens de renforcer les administrations publiques locales de manière à promouvoir la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement ;

2. *Prie* le Secrétariat :

a) De continuer à appuyer le développement du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration en vue de l'instauration de partenariats, de la diffusion et de la mise en commun de connaissances et de l'échange de pratiques de référence et d'enseignements tirés de l'expérience en matière d'administration publique ;

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2011, Supplément n° 24 (E/2011/44).

b) De continuer à développer et promouvoir les études des Nations Unies sur les administrations publiques des pays, qui présentent des analyses et des études de cas, des lignes directrices et autres informations sur les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'expérience dans le domaine de la gouvernance au service du développement, notamment dans les pays qui sortent d'un conflit armé ou qui subissent les effets cumulés de catastrophes successives ;

c) De mieux faire connaître les perspectives qu'ouvre le prix Champion du service public décerné par l'Organisation, de diffuser des informations sur les bonnes pratiques et les innovations récompensées par ce prix et de s'attacher à promouvoir et exploiter plus efficacement les initiatives novatrices en matière d'administration publique, notamment celles qui sont mises en avant par le prix ;

d) De continuer à renforcer, dans les limites des ressources disponibles, son appui au renforcement des capacités dans le secteur public, notamment en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, et à la promotion des institutions de gouvernance participative, afin que partout l'administration publique soit plus ouverte, plus transparente, plus responsable et plus attentive aux préoccupations des citoyens, et à faire usage, selon que de besoin, d'études de cas pour les activités de renforcement des capacités et de formation, tout en évaluant l'impact ;

e) De continuer à aider les pays, en particulier ceux qui sortent d'un conflit, à réaliser des analyses, définir des orientations et renforcer leurs capacités, notamment en ce qui concerne les moyens dont ils disposent pour promouvoir le développement ;

f) De continuer à fournir aux pays qui se relèvent d'une catastrophe des conseils sur les politiques à adopter, un appui au renforcement des capacités et des outils permettant d'encourager les citoyens, les organisations de la société civile et le secteur privé à participer aux efforts de relèvement et de reconstruction, de renforcer l'application du principe de responsabilité dans l'administration publique et de prévenir la corruption ;

g) De poursuivre ses activités sur le thème de la prestation de services publics et de la participation des citoyens aux efforts visant à faire appliquer le principe de responsabilité au sein de l'administration publique et à prévenir la corruption ;

h) De continuer à promouvoir le renforcement des capacités et la coopération technique relativement à l'administration en ligne, notamment en poursuivant le développement du dispositif de mesure et d'évaluation de l'informatisation des services administratifs ;

3. *Engage* le Comité à s'employer tout particulièrement à formuler des vues et recommandations approfondies et consensuelles sur les questions liées à l'administration publique.

*47<sup>e</sup> séance plénière  
27 juillet 2011*

